

**Correspondant :**

Mme Sophie CANARD, Directrice générale  
Tél. : 071/26 60 55

Fosses-la-Ville, le 08 mars 2018

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le :

**lundi 19 mars 2018 à 19h30 à Salle du Conseil**

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

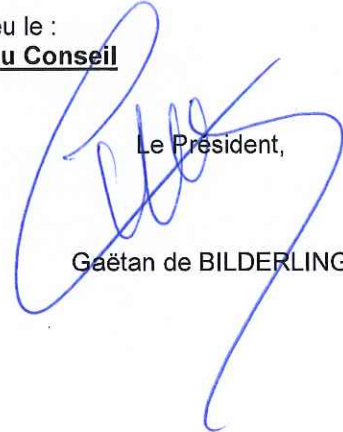
La Directrice Générale,



Sophie CANARD



Le Président,



Gaëtan de BILDERLING

**ORDRE DU JOUR**

**EN SÉANCE PUBLIQUE**

**Approbation du PV du conseil \***

1. **Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil du 12 février 2018**

**Fiscalité \***

2. **Ratification de la désignation d'un avocat - Réclamation contre la taxe sur les pylônes BELGACOM SA actuellement PROXIMUS SA**  
**Exercice 2012, articles de rôle 2, 3, 4 et 5**  
*Il est demandé au Conseil de ratifier de la décision du Collège communal du 25 janvier 2017 désignant le cabinet d'avocat LEGALIDES, Maître Bernard GLAUDE, pour défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire mentionnée sous objet.*
3. **Ratification de la désignation d'un avocat - Réclamation contre la taxe sur les écrits publicitaires.**  
**LES EDITIONS DU HAINAUT SA actuellement GROUP VLAN SA**  
**Exercices 2000, 2001, 2002 et 2003, articles de rôle 262, 483, 500, 714 et 202**  
*Il est demandé au Conseil de ratifier la décision du Collège communal du 25 janvier 2017 désignant le cabinet d'avocat LEGALIDES, Maître Bernard GLAUDE, pour défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire mentionnée sous objet.*
4. **Ratification de la désignation d'un avocat - Réclamation contre la taxe sur les écrits publicitaires.**  
**CORELIO CONNECT SOUTH SA actuellement l'AVENIR ADVERTISING SA**  
**Exercices 2000, 2001, 2003 ET 2004, articles de rôle 263, 504, 200, 201 et 133**  
*Il est proposé au Conseil de ratifier la décision du Collège communal du 25 janvier 2017 désignant le cabinet d'avocat LEGALIDES, Maître Bernard GLAUDE, pour défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire mentionnée sous objet.*
5. **Ratification de la désignation d'un avocat - Réclamation contre la taxe sur décharges contrôlées**  
**TRADECOWALL SA**  
**Exercice 2003, article de rôle 1**  
*Il est proposé au Conseil de ratifier la décision du Collège communal du 25 janvier 2017 désignant le cabinet d'avocat LEGALIDES, Maître Bernard GLAUDE, pour défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire mentionnée sous objet.*
6. **Ratification de la désignation d'un avocat - Réclamation contre la taxe sur les pylônes BELGACOM SA actuellement PROXIMUS SA**  
**Exercice 2011, articles de rôle 2 et 3**

*Il est proposé au Conseil de ratifier la décision du Collège communal du 25 janvier 2017 désignant le cabinet d'avocat LEGALIDES, Maître Bernard GLAUDE, pour défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire mentionnée sous objet.*

7. **Réclamation contre la taxe sur les écrits publicitaires.**  
**LES EDITIONS DU HAINAUT SA, anciennement REGIREM SA, actuellement GROUP VLAN SA représentée par Me Louis DEHIN, avocat, à 4000 Liège, Mont Saint Martin 68**  
**Exercice 1999, article de rôle 269**  
*Il est proposé au Conseil de ratifier la décision du Collège communal du 25 janvier 2017 désignant le cabinet d'avocat LEGALIDES, Maître Bernard GLAUDE, pour défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire mentionnée sous objet.*
8. **Ratification de la désignation d'un avocat - Réclamation contre la taxe sur les écrits publicitaires.**  
**LES EDITIONS DU HAINAUT SA anciennement REGIREM SA, actuellement GROUP VLAN SA**  
**Exercice 1997, article de rôle 154**  
*Il est proposé au Conseil de ratifier la décision du Collège communal du 25 janvier 2017 désignant le cabinet d'avocat LEGALIDES, Maître Bernard GLAUDE, pour défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire mentionné sous objet.*
9. **Ratification de la désignation d'un avocat - Réclamation contre la taxe sur les pylônes**  
**MOBISTAR SA actuellement ORANGE BELGIUM SA**  
**Exercice 2013, article de rôle 1**  
*Il est proposé au Conseil de la décision du Collège communal du 25 janvier 2017 désignant le cabinet d'avocat LEGALIDES, Maître Bernard GLAUDE, pour défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire mentionnée sous objet.*
10. **Réclamation contre la taxe sur les pylônes**  
**MOBISTAR SA actuellement ORANGE BELGIUM SA**  
**Exercice 2012, article de rôle 1**  
*Il est proposé au Conseil de la décision du Collège communal du 25 janvier 2017 désignant le cabinet d'avocat LEGALIDES, Maître Bernard GLAUDE, pour défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire mentionnée sous objet.*
11. **Ratification de la désignation d'un avocat - Réclamation contre la taxe sur les pylônes**  
**BELGACOM SA actuellement PROXIMUS SA**  
**Exercice 2013, articles de rôle 2, 3, 4 et 5**  
*Il est proposé au Conseil de ratifier la décision du Collège communal du 25 janvier 2017 désignant le cabinet d'avocat LEGALIDES, Maître Bernard GLAUDE, pour défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire mentionnée sous objet.*
12. **Ratification de la désignation d'un avocat - Réclamation contre la taxe sur les pylônes**  
**MOBISTAR SA actuellement ORANGE BELGIUM SA**  
**Exercice 2011, article de rôle 1**  
*Il est proposé au Conseil de ratifier la décision du Collège communal du 25 janvier 2017 désignant le cabinet d'avocat LEGALIDES, Maître Bernard GLAUDE, pour défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire mentionnée sous objet.*

#### **Marchés publics \***

13. **Construction du collecteur et pose d'égouttage du quartier de Névremont- approbation du décompte final et souscription de parts bénéficiaires**  
*Il est demandé aux conseillers :*
  - *d'approuver le décompte final relatif aux travaux d'égouttage du quartier de Névremont au montant de 3.636.480,70 € HTVA pour la partie collecteur et au montant de 158.665,44 € HTVA pour la partie égouttage prioritaire, à charge de la Ville de FOSSES-LA-VILLE;*
  - *de souscrire des parts bénéficiaires (G) de l' INASEP, à concurrence de 66.639,30 € correspondant à la quote-part financière (42 %) des travaux susvisés;*
  - *de charger le Collège communal de les libérer annuellement, à partir de l'exercice 2019.*

14. **Marché de Travaux - FRIC 2017-2018- Réfection des rues de Taravisée à Fosses-la-Ville, G. Pieters à Sart-Saint-Laurent et de la Bruyère à Vitrival. Approbation des conditions et du mode de passation**  
*Le présent marché, inscrit dans le FRIC 2017-2018, est divisé en 3 lots et a pour l'objet les travaux de réfection des rues de :*
- lot 1: Taravisée à Fosses-la-Ville
  - lot 2: la Bruyère à Vitrival
  - lot 3: Gaston Pieters à Sart-Saint-Laurent.
- Il est demandé aux conseillers d'approuver les conditions prévues dans le cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics et le mode de passation par la procédure ouverte. Le montant global estimé de ce marché s'élève à 854.996,96 €, 21% TVA comprise.*

#### **Police administrative \***

15. **Ratification: ordonnance de police relative à la vente de boissons alcoolisées à l'occasion du Laetare 2018**  
*Il s'agit de ratifier l'ordonnance de police qui interdit la vente de boissons alcoolisées, à l'exception des boissons fermentantes (bières, vins) durant les festivités du Laetare, du 10 mars 2018 à 16h30 au 12 mars 2018 à 24h00.*
16. **Ratification: ordonnance de police relative à l'interdiction de tout chien dans le centre de Fosses-la-Ville durant les festivités du Laetare 2018**  
*Il s'agit de ratifier une ordonnance de police interdisant la présence de chiens, excepté les chiens guides pour malvoyants, durant les festivités du Laetare, du dimanche 11 mars 2018 à 12h00 au lundi 12 mars 2018 à 8h00.*

#### **Coordination sociale \***

17. **Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 : Convention de partenariat 2018 avec l'IDEF, relative à l'exécution du PCS - Action « accompagnement de jeunes enfants via un suivi éducationnel et pédagogique »**  
*Il s'agit de renouveler la convention de partenariat avec l'IDEF, département petite enfance, dans le cadre de la prise en charge de l'action « accompagnement (psychoaffectif et psychomoteur) de jeunes enfants via un suivi éducationnel et pédagogique ». La convention prévoit l'octroi par la Ville de 10.500€ pour l'année 2018 à l'IDEF, pour la réalisation complète de l'action.*
18. **Ratification d'une convention de partenariat dans le cadre du PCS (ALE-GABS-CPAS)**  
*Il s'agit de ratifier une convention de partenariat, approuvée par le Collège en séance du 23 novembre 2017, entre le Plan de cohésion sociale, l'Agence locale pour l'emploi, le Groupe d'animation Basse Sambre (GABS) et le CPAS, visant l'organisation d'une formation au permis de conduire théorique.*
19. **Rapport financier justifiant les frais relatifs à la mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale - année 2017**  
*Le rapport financier justifie les frais relatifs à la mise en œuvre du Plan de cohésion sociale pour l'année 2017, et est à renvoyer la Région Wallonne pour le 31 mars de chaque année.*

#### **Etat civil**

20. **Célébration des mariages - modification du lieu des cérémonies**  
*Suite au déménagement prochain de l'Hôtel de Ville vers l'Espace Winson, il est proposé au Conseil d'approuver la réservation d'une salle du nouveau site pour la célébration des mariages.*

#### **Affaires générales \***

21. **Hôtel de Ville - déménagement**  
*Il est proposé au Conseil d'arrêter les dates du déménagement et du changement d'adresse des services communaux aux 4, 5 et 6 juin 2018, ainsi que de réserver deux salles sur le nouveau site pour la tenue des séances régulières du Conseil communal et du Collège communal.*

22. **Ratification: Contrat de Rivère Sambre et Affluents asbl - Assemblée générale du 1er mars 2018**  
*Il s'agit de la ratification d'une décision du Collège communal prise en sa séance du 15 février 2018 relative à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> mars 2018 de l'asbl Contrat de Rivière Sambre et Affluents.*
23. **Information: BEP Environnement - Comité d'avis - Décision du Comité de Direction du 13 juillet 2017**  
*Il s'agit d'informer le Conseil communal de la délibération du Collège communal, en sa séance du 22 février 2018, relative à une décision du Comité de Direction du BEP Environnement du 13 juillet 2017.*

### À HUIS CLOS

#### Patrimoine \*

24. **Convention d'occupation à titre précaire d'un bâtiment mis à disposition**  
*Il est proposé au Conseil communal d'approuver la nouvelle convention d'occupation du bâtiment sis Rue St Roch, 16 à 5070 Fosses-la-Ville en vue d'y héberger des services para-communaux.*

#### Coordination sociale \*

25. **Ratification d'une convention de volontariat dans le cadre du PCS (atelier alpha-remise à niveau)**  
*Il s'agit de ratifier une convention de volontariat approuvée par le Collège en séance du 21 décembre 2017, relative à l'implication d'une citoyenne dans l'encadrement de l'atelier alphabétisation/remise à niveau, en soutien de l'animatrice du Plan de cohésion sociale.*

#### Enseignement \*

26. **Ratification des décisions du Collège communal du 22 février 2018**  
*Les décisions prises par le Collège communal concernant le congé pour prestations réduites (mi-temps médical) d'une personne et le remplacement de celle-ci dans le cadre de ce congé sont soumises au Conseil communal pour ratification.*

#### Ressources humaines \*

27. **Action en justice - désignation d'un avocat**  
*Il est proposé au Conseil de ratifier la décision du Collège communal du 18 janvier 2018 de désigner Me Steve GILSON, cabinet VAN LAER & GILSON, en remplacement de Me Benoît DARMONT dans un dossier en cours.*
28. **Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié**  
*Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé ayant épuisé son quota de jours de maladie ; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60% de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.*

*Les dossiers repris dans le présent ordre du jour ne sont transmis qu'aux chefs de groupes.  
Ils peuvent être consultés du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des bureaux  
au secrétariat communal.*

*En cas d'absence de la Directrice générale, vous pouvez vous adresser  
au service des finances (même étage).*